

La Commune de Dour constitue une réserve de recrutement de chauffeurs permis C (ouvriers D.1.)

Profil demandé

- Agir avec intégrité et professionnalisme ;
- Se montrer capable de faire preuve de droiture, de réserve, de respect des réglementations et de la hiérarchie dans l'exercice de sa fonction ;
- Être titulaire du permis C sans restriction ;
- Posséder le permis de conduire CE constitue un atout ;
- Être disposé à se former ;
- Faire preuve de disponibilité.

Mission (liste non exhaustive)

Le chauffeur (m/f) assure les activités logistiques liées aux déplacements et transports des objets et matériaux. Il/elle contrôle l'état de son véhicule, des marchandises, fait face aux imprévus et dangers liés à la circulation. Il/elle gère l'organisation de ses trajets ou de planning et s'assure du respect des délais de livraisons. Il/elle veille à la propreté du matériel utilisé et de la cabine du véhicule. Il/elle assure également l'épandage de sel déneigement en fonction des besoins.

Conditions

1. Être belge ou citoyen d'un pays membre de l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse ;
2. Être de bonnes conduites, vie et mœurs et jouir des droits civils et politiques ;
3. Posséder un diplôme au moins égal à celui qui est décerné à la fin des études E.T.S.I. ou après avoir suivi les cours C.T.S.I. se rapportant à la spécialité de l'emploi à conférer ou diplômes décernés à la fin des études ou des cours professionnels ou du certificat d'apprentissage homologué par la communauté Wallonie-Bruxelles, tel que délivré par l'Institut wallon, de Formation en Alternance et des Indépendants et des Petites et Moyens Entreprises (IFAPME) et en lien avec l'emploi considéré ou posséder un titre de compétences de base délivré par le consortium de validation de compétences et correspondant au niveau du diplôme du 2ème degré et en lien avec l'emploi considéré ;
4. Posséder le permis de conduire C sans restriction ;
5. Posséder le permis de conduire CE constitue un atout ;
6. Satisfaire aux épreuves :
 - Epreuve écrite portant sur les connaissances liées à la fonction ;
 - Epreuve professionnelle pratique se rapportant à la spécialité de l'emploi qui est à conférer ;
 - Epreuve orale : Entretien permettant d'évaluer vos aptitudes à exercer la fonction).

Pour être déclarés admissibles, vous devez obtenir au moins 50 % des points à chacune des trois épreuves précitées et au minimum, 60 % au total général des épreuves.

Offre

- Contrat de travail à durée déterminée avec possibilité de contrat à durée indéterminée si concluant ;
- Chèques-repas ;
- Second pilier de pension pour les travailleurs contractuels.

Intéressé(e) ?

Envoyez, **pour le 30 avril 2024 au plus tard**, votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation, d'un extrait de casier judiciaire original datant de moins de trois mois, d'une copie de votre diplôme, d'une copie recto-verso de votre carte d'identité et de votre permis de conduire C (et si vous le détenez : le permis de conduire CE) à Mr. Carlo DI ANTONIO, Bourgmestre, Grand Place, 1 à 7370 Dour, le tout **sous pli recommandé**.
Tél. pour renseignements éventuels : 065/52.96.72 (Madame Sarah D'ARCANGELO, service GRH).